

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES**Tableaux d'Avancement aux grades de
Contrôleur 1^{ère} Classe, Contrôleur Principal,
Agents d'Administration Principaux de 1^{ère} & 2^{ème} Classe**

Séance du 14 mars 2011

Déclaration liminaire de F.O.-DGFIP du Val-de-Marne

F.O.-DGFIP revendique que le Tableau d'Avancement soit de la compétence unique des C.A.P. Centrales.

En effet, selon les départements et selon les pyramides des âges, les tableaux sont différents et les conditions requises pour les promus ne sont pas les mêmes. Aujourd'hui, la déconcentration des Tableaux d'Avancement entraîne une rupture de l'égalité de traitement des fonctionnaires sur le territoire national.

Le syndicat revendique aussi que la notation ne vienne pas en deuxième départage dans le dispositif de sélection. Comment accepter que ce dispositif de notation que nous dénonçons impacte autant la carrière des agents ?

Le Tableau d'Avancement n'est pas une liste d'aptitude. C'est un avancement dans le corps. Tous les agents doivent pouvoir y prétendre dès qu'ils remplissent les conditions statutaires.

Il est difficile de concevoir que les agents entrant dans un même échelon peuvent être promus avant ceux qui pour cela, devront attendre sa durée totale.

Concernant ces deux points, l'Administration centrale a reconnu la légitimité des revendications du Syndicat. Dans les futures règles de gestion, **F.O.-DGFIP** a obtenu satisfaction sur ces deux points.

Cependant, durant la période transitoire en gestion séparée par filière, le problème demeure et nous nous devons de le dénoncer !

Avancement aux grades de Contrôleur 1^{ère} classe & Contrôleur Principal**Conditions statutaires pour l'avancement au grade de Contrôleur 1^{ère} classe :**

- ⇒ Être contrôleur de 2^{ème} classe justifiant d'au moins un an dans le 6^{ème} échelon et d'au moins cinq ans de services effectifs en B. Conditions appréciées au 31 décembre 2010 pour l'échelon et au 31 août 2011 pour l'ancienneté de service en catégorie B. Nomination au 31 août 2011. Les agents concernés promus C1 seront nommés jusqu'au 31 août 2011 à la date à laquelle ils rempliront la condition des 5 ans d'ancienneté de services en catégorie B.

Conditions statutaires pour l'avancement au grade de Contrôleur Principal :

- ⇒ Être contrôleur de 1^{ère} classe d'au moins un an dans le 6^{ème} échelon et d'au moins cinq ans de services effectifs en B. Conditions appréciées au 31 décembre 2010 et nomination au 31 août 2011, sous réserve de l'installation effective dans les fonctions (ne pas être en position de CLM ou CLD au jour de la CAP Centrale qui aura lieu le 22 juin prochain).

Critères communs à ces deux tableaux d'avancement :

- ① Agents âgés de 58 ans et plus au 31/12/2011 s'engageant à une continuité de service d'au moins 6 mois après leur nomination.
- ② Agents proposés et classés en 2010 mais non retenus par la CAP Centrale.
- ③ L'ancienneté dans le grade et dans l'échelon.

Impératif : avoir été noté les 3 dernières années (2008, 2009, 2010) avec au moins la note de référence.

Avancement au grade de CONTRÔLEUR de 1^{ère} CLASSE – année 2011

Le nombre de promotions autorisées pour le réseau s'élève à 1 093 dont **22 agents pour le Val-de-Marne**. Sur les **45 agents ayant vocation, l'administration propose d'en retenir 22 :**

- ☞ 1 agent proposé mais non nommé en 2010 est retenu d'office pour 2011,
- ☞ 21 nouveaux agents sont proposés.

Avancement au grade de CONTRÔLEUR PRINCIPAL – année 2011

Le nombre de promotions autorisées pour le réseau s'élève à 1 123 dont **22 agents pour le Val-de-Marne**. Sur les **32 agents ayant vocation, l'administration propose d'en retenir 22 :**

- ☞ 2 agents proposés mais non nommés en 2010 sont retenus d'office pour 2011,
- ☞ 20 nouveaux agents sont proposés.

FO vote POUR ces tableaux d'avancement : les règles statutaires sont respectées.

INFORMATION

- ☞ Le **capital mois** d'évaluation de catégorie B est de 382 mois pour l'année 2010. 84 agents sont susceptibles de bénéficier d'une majoration de + 0,06 et 125 agents d'une majoration de + 0,02. Une réserve de 5 mois est constituée.
- ☞ Nombre d'agents notés : 422 ☞ Nombre d'agents apportant : 421 ☞ Nombre d'agents pouvant consommer : 416
- Rappel : depuis 2008, les contrôleurs des 5 premiers échelons peuvent bénéficier de bonifications.*

QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ La fin de la première phase de l'évaluation / notation est fixée au 1^{er} avril 2011. En cas de départ du notateur de 1^{er} degré au 31 décembre 2010 (retraite ou mutation) qui n'aurait pas anticipé l'exercice, cette fonction peut être déléguée aux adjoints.
- ⇒ Le concours d'inspecteur tronc commun DGFIP aura lieu en novembre 2011. Les modalités d'inscription et de préparation au concours ne sont pas encore fixées.

Avancement aux grades d'Agents d'Administration Principaux de 1^{ère} & de 2^{ème} classe

Conditions statutaires pour l'avancement au grade d'Agent d'Administration Principal de 2^{ème} classe :

- ⇒ Être Agent d'Administration de 1^{ère} classe au 5^{ème} échelon de ce grade et y compter 6 ans de services effectifs en C.
Les conditions sont appréciées au 31/12/2010. Les agents inscrits sur le TA seront nommés avec effet du 1^{er} janvier 2011.

Conditions statutaires pour l'avancement au grade d'Agent d'Administration Principal de 1^{ère} classe :

- ⇒ Être Agent d'Administration Principal de 2^{ème} classe avec 2 ans d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon de son grade et compter 5 ans de services effectifs en C.
Les conditions sont appréciées au 31/12/2010. Les agents inscrits sur le TA seront nommés avec effet du 1^{er} janvier 2011.

Critères communs à ces deux tableaux d'avancement :

- ① Agents âgés de 58 ans et plus au 31/12/2011 s'engageant à une continuité de service d'au moins 6 mois après leur nomination.
- ② Agents proposés et classés en 2010 mais non retenus par la CAP Centrale.
- ③ L'ancienneté dans le grade et dans l'échelon.

Impératif : avoir été noté sur les 3 dernières années (2008, 2009, 2010) avec au moins la note de référence.

Avancement au grade d'AGENT d'ADMINISTRATION PRINCIPAL de 2^{ème} CLASSE

Le nombre de promotions autorisées pour le réseau s'élève à 540 dont **11 pour le Val-de-Marne**. L'administration propose de retenir **11 agents** sur 18 ayant droit en reprenant à la 1^{ère} place celui proposé mais non retenu en CAP Centrale en 2010.

FO vote CONTRE : un agent est systématiquement pénalisé depuis plusieurs années à cause de sa notation

Avancement au grade d'AGENT d'ADMINISTRATION PRINCIPAL de 1^{ère} CLASSE

Le nombre de promotions autorisées pour le réseau s'élève à 977 dont **11 pour le Val-de-Marne**. L'administration propose de retenir **11 agents** sur 29 ayant droit en reprenant à la 1^{ère} place celui proposé mais non retenu en CAP Centrale en 2010.

FO vote POUR : aucun litige sur le classement et le choix des 11 agents sélectionnés.

INFORMATION

- ☞ Le **capital mois** d'évaluation de catégorie C est de 232 mois pour l'année 2010. 50 agents sont susceptibles de bénéficier d'une majoration de + 0,06 et 50 agents d'une majoration de + 0,02. Une réserve de 4 mois est constituée.
- ☞ Nombre d'agents notés : 289 ☞ Nombre d'agents apportant : 250 ☞ Nombre d'agents pouvant consommer : 235



Bulletin d'adhésion

NOM :

Prénom :

Grade :

Affectation :

Quotité de travail : % Date et signature :

☞ **66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu**